# FEUILLE DE ROUTE DES CARAÏBES SUR LES ARMES À FEU

## 2025 l'évaluation à mi-parcours

RAPPORT CONSOLIDÉ DES CONCLUSIONS

Antigua et Barbuda | Bahamas | Barbade | Belize | Dominique | République Dominicaine | Grenada | Guyane

Haïti | Jamaïque | Montserrat | Saint-Christophe-et-Niévès | Sainte-Lucie | Saint-Vincent-et-les-Grenadines | Suriname | Trinité et Tobago

**Soumis par :**
Joanna Brooks

**Financé par :**
**le Gouvernement du Canada**

# ABRÉVIATIONS

| | |
|---|---|
| **ALPC** | Armes légères et de petit calibre |
| **CAD/OCDE** | Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques |
| **CARICOM IMPACS** | Agence d'exécution pour la prévention du crime et la promotion de la sécurité (IMPACS) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) |
| **CBSI** | Initiative pour la sécurité dans le Bassin des Caraïbes |
| **CGIU** | Unité de renseignement sur les armes à feu utilisées pour commettre des crimes |
| **EB** | Évaluation de base |
| **EMP** | Évaluation à mi-parcours |
| **ICP** | Indicateur clé de performance |
| **ODD** | Objectif de développement durable |
| **PAN** | Plan d'action national |
| **PSSM** | Securité physique et gestion des stocks (pour sigle anglais) |
| **S&E** | Suivi et évaluation |
| **SEESAC** | Centre régional d'échange d'informations pour l'Europe du Sud-Est sur le contrôle des armes légères et de petit calibre |
| **UNLIREC** | Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes |

# 1. INTRODUCTION

Le présent rapport consolidé fournit un résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements tirés de l'évaluation à mi-parcours (EMP) de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu.

La Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu est un cadre stratégique décennal adopté en octobre 2020 par quinze États membres de la CARICOM et la République dominicaine. Elle vise à freiner la prolifération illicite des armes à feu et des munitions, afin de renforcer la sécurité et la stabilité régionales dans les Caraïbes grâce à des actions coordonnées et durables. La Feuille de route s'aligne sur les priorités internationales, régionales et nationales en matière de sécurité et repose sur une coopération entre les États caribéens, les organisations régionales, les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds. Son objectif principal est de mettre en œuvre des mesures durables qui visent à s'attaquer aux causes profondes et aux dimensions régionales de la prolifération des armes à feu sur la période 2020-2030. L'UNLIREC et la CARICOM IMPACS en sont les co-dépositaires, travaillant conjointement avec les partenaires de la Feuille de route et la communauté des donateurs pour assurer sa mise en œuvre réussie.

Les **quatre objectifs de la Feuille de route** sont les suivants :

OBJECTIF 1 — Renforcer les cadres réglementaires sur les armes à feu et les munitions.

OBJECTIF 2 — Réduire les flux illicites d'armes à feu et de munitions à destination de la région, à l'intérieur et au-delà de celle-ci.

OBJECTIF 3 — Renforcer la capacité des services de détection et de répression à lutter contre le trafic d'armes à feu et de munitions, et contre leur détention illicite et leur utilisation abusive.

OBJECTIF 4 — Réduire systématiquement le risque de détournement d'armes à feu et de munitions des arsenaux gouvernementaux et non gouvernementaux.

Chaque objectif comprend des actions et des cibles spécifiques prédéfinies dans un calendrier allant de 2020 à 2030, en cohérence avec les objectifs globaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD).

L'EMP vise à évaluer les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre de la Feuille de route, conformément aux critères d'évaluation du CAD/OCDE : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Elle prend également en compte des questions transversales telles que l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes. La proposition de réaliser l'EMP a été formulée lors de la Troisième Réunion annuelle des États signataires de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu (Sainte-Lucie, du 14 au 15 novembre 2023), au cours de laquelle les représentants de haut niveau des 15 États membres de la CARICOM et de la République dominicaine ont recommandé dans leur Déclaration commune la réalisation d'une « évaluation technique à mi-parcours de la mise en œuvre de la Feuille de route en 2025, correspondant à la moitié de sa période de mise en œuvre » par les co-dépositaires de la Feuille de route.

L'EMP a pour but d'informer les parties prenantes — États participants, co-dépositaires, partenaires de mise en œuvre, bailleurs de fonds et société civile — des réalisations, des défis et des orientations stratégiques pour les cinq années restantes. L'évaluation à mi-parcours comprend une analyse complète de la conception, de la mise en œuvre et des résultats de la Feuille de route depuis son adoption.

## L'EMP A POUR OBJECTIF

L'EMP a pour objectif de fournir une évaluation complète des progrès réalisés par les États signataires de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu dans la réalisation des objectifs de la Feuille de route et dans le renforcement des capacités durables pour combattre le trafic illicite d'armes à feu et de munitions. Ses objectifs spécifiques sont d'évaluer les avancées dans la mise en œuvre, d'identifier les défis et les lacunes rencontrés lors de la mise en œuvre de la Feuille de route, ainsi que de dégager des enseignements et de formuler des recommandations concrètes afin d'améliorer les efforts futurs.

# 1. INTRODUCTION

L'EMP couvre une période de cinq ans : de l'adoption de la Feuille de route en octobre 2020 à août 2025. Sur le plan géographique, l'EMP couvre tous les États signataires de la Feuille de route, à savoir : Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, la République dominicaine, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago.

La méthodologie de l'EMP repose sur des cadres de référence établis, principalement les Critères d'évaluation du CAD de l'OCDE[1] ainsi que les normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).[2] L'EMP s'est également conformée aux Directives du GNUE sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les évaluations.[3] Ces cadres ont orienté l'identification des critères d'évaluation : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité, ainsi que les questions transversales relatives à l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes. Conçue pour répondre à la fois à des finalités sommatives et formatives, l'EMP a procédé à une analyse critique des résultats obtenus à ce jour tout en formulant des recommandations concrètes pour les cinq années restantes de la période de mise en œuvre.

L'Évaluation à mi-parcours (EMP) a mobilisé divers acteurs, partenaires et États participants dans un processus de réflexion qui a permis d'évaluer les réalisations passées, d'identifier les lacunes existantes et d'apprécier l'impact perçu de la Feuille de route. Cette évaluation a permis de dégager des enseignements destinés à éclairer l'élaboration des politiques, à optimiser l'allocation des ressources financières et à affiner les stratégies opérationnelles afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre. Les conclusions fournissent aux États participants, aux co-dépositaires, aux partenaires de mise en œuvre et aux bailleurs de fonds des informations essentielles concernant l'appui nécessaire à la poursuite réussie de la Feuille de route. En outre, l'EMP propose des évaluations fondées sur des données probantes, ainsi que des orientations stratégiques, permettant d'affiner les actions, de maximiser la coopération régionale et d'aligner les efforts sur l'évolution des contextes sécuritaires. Elle constitue un outil de reddition de comptes qui soutient l'allocation des ressources et l'élaboration des politiques tout en favorisant l'apprentissage mutuel et l'appropriation régionale des initiatives en matière de sécurité.

L'EMP s'adresse en priorité aux principaux utilisateurs de l'évaluation, à savoir les États participants ainsi que les co-dépositaires de la Feuille de route (l'UNLIREC et la CARICOM IMPACS) qui utiliseront l'EMP pour élaborer davantage de stratégies visant à endiguer la menace que représente la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes. Les utilisateurs secondaires comprennent un ensemble plus large de parties prenantes concernées par la Feuille de route, telles que les partenaires de mise en œuvre et les bailleurs de fonds, qui utiliseront le rapport pour déterminer les approches les plus efficaces pour faire progresser et renforcer le contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) dans les Caraïbes. Les bailleurs de fonds de la Feuille de route peuvent utiliser l'évaluation à des fins de reddition de comptes et pour orienter leurs décisions futures, notamment en ce qui concerne l'allocation des ressources financières aux initiatives de paix et de sécurité dans la région. De manière générale, l'ensemble des parties prenantes peuvent se servir de l'EMP pour renforcer la reddition de comptes et la transparence, suivre les performances des parties prenantes et favoriser l'apprentissage continu.

[1] Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD), Réseau sur l'évaluation du développement, Des meilleurs critères pour des meilleures évaluations : Définitions adaptées et principes d'utilisation, 2019, disponible à l'adresse suivante : https://www.oecd.org/dac/evaluation/revised-evaluation-criteria-dec-2019.pdf
[2] http://www.unevaluation.org/document/download/2787
[3] http://www.uneval.org/document/download/1294

# 2. MÉTHODOLOGIE

L'EMP repose sur plusieurs questions essentielles axées sur trois domaines principaux : les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, les méthodes utilisées pour obtenir ces résultats et les mécanismes disponibles pour rendre compte des progrès accomplis et pour visualiser lesdits progrès. L'évaluation a passé au crible les niveaux de mise en œuvre des quatre objectifs de la Feuille de route, en évaluant les actions achevées, les initiatives en cours et les activités ayant pris du retard. En outre, l'EMP s'est penchée sur les aspects financiers, le renforcement des capacités opérationnelles et les mécanismes nationaux de suivi et d'évaluation. Les principales questions d'évaluation figurent à l'Annexe I. Pour orienter l'EMP, l'évaluateur a élaboré une matrice d'évaluation, qui a servi d'outil analytique pour synthétiser les questions d'évaluation, les sources de données et les méthodes.

En adoptant une approche multidimensionnelle axée sur les résultats, l'EMP a utilisé un cadre méthodologique mixte combinant des méthodes qualitatives et quantitatives. L'évaluateur a privilégié une approche participative, veillant à inclure le plus grand nombre possible de parties prenantes afin de favoriser un sentiment d'appropriation des conclusions et des résultats de l'évaluation. Cette méthodologie s'est appuyée sur le cadre de suivi et d'évaluation de la Feuille de route, qui comprend diverses actions prioritaires et des indicateurs clés de performance (ICP). Ces éléments ont servi de base aux questions spécifiques posées aux parties prenantes, ainsi qu'aux critères permettant de déterminer le succès.

Afin de garantir l'intégrité des conclusions, l'évaluateur a utilisé diverses méthodes de collecte de données. Une recherche documentaire approfondie et un examen détaillé de plus de 60 sources pertinentes ont été réalisés. Ce processus a permis de recouper et de valider les conclusions tout au long de l'évaluation à mi-parcours, ce qui a permis d'intégrer systématiquement les données dans le cadre d'évaluation. L'évaluateur a également analysé les données de suivi disponibles aux niveaux régional et national.

Toutefois, l'EMP porte principalement sur la collecte de données qualitatives et des analyses issues des parties prenantes de la Feuille de route. Celles-ci ont été recueillies au moyen d'entretiens avec des informateurs clés, permettant aux participants de partager leurs expériences et de donner leur avis sur la Feuille de route. Cette méthode consistait en des entretiens semi-structurés offrant la flexibilité nécessaire pour explorer divers sujets liés à la Feuille de route. Ces entretiens ont été complétés par des discussions de groupes, offrant une plateforme permettant à diverses voix d'exprimer leurs points de vue sur des activités spécifiques de la Feuille de route.

**Un résumé des activités de collecte de données est présenté ci-après :**

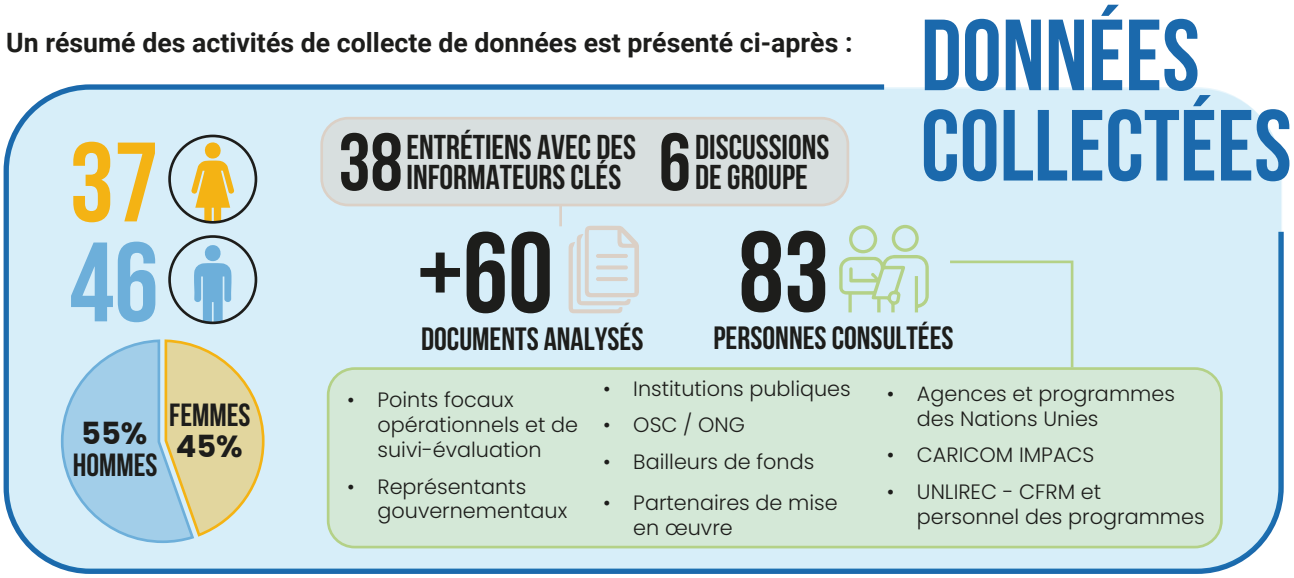


La principale contrainte à laquelle l'évaluateur a été confronté est la rareté des données relatives au suivi et à l'évaluation (S&E) et celles relatives aux rapports. Pour y remédier, l'évaluateur s'est fortement appuyé sur les données qualitatives recueillies lors des entretiens avec les informateurs clés et des discussions de groupe, complétées par une vérification supplémentaire et un contrôle des faits au moyen de la recherche documentaire. Une autre contrainte est la disponibilité limitée des parties prenantes et des bénéficiaires pour participer à l'évaluation à mi-parcours. Pour surmonter cette contrainte, l'évaluateur a prolongé la période de collecte de données, a multiplié les demandes de participation et a recherché d'autres parties prenantes en remplacement de celles qui n'étaient pas en mesure de prendre part au processus. Dans l'ensemble, cette mesure s'est avérée efficace, l'évaluateur ayant pu interroger au total 83 parties prenantes et bénéficiaires.

# 3. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

## Pertinence

**La Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu demeure hautement pertinente au regard des contextes nationaux dans l'ensemble de la région,** étant donné les défis persistants liés à la prolifération illicite des armes à feu, aux niveaux élevés de criminalité et de violence armées, à la prévalence de la culture des armes ainsi qu'à la violence basée sur le genre. Cette pertinence est attestée par l'approbation, l'adoption et la mise en œuvre généralisées de la Feuille de route par les États membres, ainsi que par la priorité accordée à la prévention de la criminalité et de la violence dans les programmes nationaux.

**La Feuille de route a été élaborée et adoptée par les pays eux-mêmes, favorisant ainsi un fort sentiment d'adhésion et d'appropriation parmi les États participants,** ce qui constitue un atout majeur. Toutefois, elle a été conçue sur la base des priorités identifiées en 2019 par les Initiatives de sécurité dans le Bassin des Caraïbes, ce qui présente plusieurs limites : a) elle se concentre principalement sur les questions de sécurité et les armes à feu et munitions de manière isolée ; b) elle limite la capacité de la Feuille de route à intégrer des stratégies de prévention ou à s'attaquer aux causes profondes de la prolifération illicite des armes à feu et des munitions ; et c) elle limite la participation de la société civile et d'autres parties prenantes concernées à la conception et à la mise en œuvre de la Feuille de route. En outre, les priorités ayant été définies en 2019, la Feuille de route pourrait ne plus refléter pleinement les réalités actuelles ni les tendances émergentes dans la lutte contre l'ensemble des défis liés à la prolifération des armes à feu dans la région.

Malgré sa pertinence, **la Feuille de route reste quelque peu isolée des cadres stratégiques nationaux et régionaux plus larges,** ce qui limite sa visibilité et son influence au niveau politique. Il est essentiel de renforcer les liens entre les initiatives opérationnelles et les processus politiques de haut niveau, tels que les stratégies nationales en matière de sécurité, de développement et de santé publique, afin d'obtenir un soutien politique durable et de favoriser une approche globale et multisectorielle de la réduction des armes à feu dans les Caraïbes.

La Feuille de route favorise une approche régionale unifiée en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre et des munitions, renforçant de ce fait les efforts déployés dans les cadres de sécurité nationaux, régionaux et mondiaux. Elle revêt une importance mondiale considérable, car elle s'aligne sur les principaux engagements internationaux, notamment le Programme d'action des Nations Unies, le Traité sur le commerce des armes et les ODD, et aide les États à remplir leurs obligations internationales. Au niveau régional, elle renforce l'Initiative pour la sécurité dans le Bassin des Caraïbes, s'aligne sur la stratégie de lutte contre la criminalité de la CARICOM et complète la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu. Elle s'aligne également sur les priorités des donateurs, renforçant ainsi la cohérence régionale et internationale des efforts de lutte contre les armes à feu illicites.

## Efficacité

**La mise en œuvre de la Feuille de route a permis d'enregistrer des avancées significatives au regard de ses quatre objectifs généraux,** ce qui reflète un engagement régional fort en faveur du renforcement des cadres législatifs, de la réduction des flux illicites d'armes et de munitions, du renforcement des capacités des services chargés de l'application de la loi et de la diminution des risques de détournement. Plusieurs pays ont adopté et promulgué avec succès une législation actualisée sur les armes à feu et renforcé leurs cadres juridiques afin de répondre aux nouveaux défis et d'alourdir les sanctions. Les initiatives régionales de collaboration, telles que la mise en place de l'Unité de renseignement sur les armes à feu utilisées pour commettre des crimes, ont renforcé la synergie opérationnelle, amélioré le partage d'informations et produit des résultats tangibles, notamment des saisies d'armes à feu liées à des enquêtes régionales. Les efforts de renforcement des capacités ont amélioré les capacités nationales, certains pays faisant état d'une augmentation des saisies, ainsi que d'une plus grande efficacité des activités de traçage. Malgré des défis persistants, la continuité du soutien, des partenariats stratégiques et une approche flexible ont favorisé des avancées significatives, plaçant la région en bonne position pour lutter plus efficacement contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions.

Depuis le début de la mise en œuvre de la Feuille de route, **on constate une augmentation constante et encourageante des activités, traduisant un engagement et une dynamique croissants** en faveur de la réalisation des objectifs de la Feuille de route. Ces activités sont bien réparties entre les différents objectifs, ce qui témoigne d'une approche globale. Une attention légèrement moindre est accordée à l'Objectif 2 (Réduire les

# 3. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

flux illicites d'armes à feu et de munitions à destination de la région, à l'intérieur et au-delà de celle-ci), cependant dans l'ensemble, les efforts reflètent un équilibre satisfaisant. Tous les partenaires de mise en œuvre ont contribué activement, les co-dépositaires jouant un rôle de premier plan et réalisant une part importante des activités, ce qui témoigne d'une collaboration et d'un engagement solides de la part de toutes les parties prenantes.

**Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élaboration des plans d'action nationaux** (PAN), 13 sur 16 ayant été rédigés au moment de l'évaluation à mi-parcours, dont neuf ont reçu une approbation formelle. Ces PAN ont facilité la collaboration interinstitutionnelle dans de nombreux pays. Cependant, bien que de nombreux PAN mettent l'accent sur les objectifs de la Feuille de route, ils manquent souvent de stratégies de mise en œuvre concrètes, telles que des activités détaillées et des allocations de ressources. Cela met en évidence une lacune importante, car la plupart des États se sont concentrés sur la hiérarchisation des priorités plutôt que sur la transition vers des plans concrets et réalisables nécessaires à une exécution efficace. Malgré cette difficulté, la mise en œuvre de la Feuille de route a débuté dans l'ensemble des États, même en l'absence de PAN pleinement élaborés, ce qui souligne la flexibilité qu'elle offre pour adapter les actions aux contextes nationaux.

**De nombreux pays de la région ont mis en place des groupes de travail interinstitutionnels conjoints afin de faire progresser la mise en œuvre** de la Feuille de route. Ces groupes se réunissent régulièrement pour suivre les progrès accomplis dans le cadre de la Feuille de route, faciliter le partage d'informations et échanger les pratiques exemplaires. Ces mécanismes interinstitutionnels constituent des plateformes essentielles qui rassemblent les parties prenantes concernées afin de discuter et de répondre de manière collaborative aux défis liés aux armes à feu, dans une approche intégrée et holistique.

**Dans le cadre de l'Objectif 1, des progrès significatifs ont été réalisés dans le renforcement des cadres réglementaires** régissant les armes à feu et les munitions dans les États participants. Cet objectif met l'accent sur la révision des législations et l'harmonisation des lois nationales avec les principaux instruments internationaux. Plusieurs pays ont réalisé des avancées législatives notables visant à réglementer l'ensemble des aspects de la gestion des armes à feu, à réduire la circulation des armes illicites tout en améliorant le contrôle de la détention légale, à répondre aux défis contemporains tels que les armes à feu imprimées en 3D, et à instaurer des sanctions plus sévères pour les crimes impliquant des armes à feu. Ces efforts sont complétés par l'assistance technique des partenaires de mise en œuvre afin de renforcer les cadres juridiques nationaux, garantissant par là même une approche cohérente et réglementée à l'échelle régionale.

**L'Objectif 2** vise à réduire les flux illicites d'armes à feu et de munitions à destination de la région, à l'intérieur et au-delà de celle-ci, en renforçant les capacités des forces nationales chargées de l'application de la loi, de la défense, des douanes et de la sécurité, responsables du contrôle des frontières, tout en améliorant la coordination opérationnelle dans la lutte contre le trafic avec la République dominicaine, les États membres de la CARICOM, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux.

Les résultats obtenus dans le cadre de cet Objectif comprennent l'organisation d'ateliers de formation des formateurs afin de renforcer les capacités internes des fonctionnaires des douanes ; la conduite d'une opération régionale coordonnée impliquant les administrations douanières de toute la région des Caraïbes, afin de détecter et d'intercepter les armes légères et de petit calibre illicites, leurs pièces et composants ainsi que leurs munitions ; l'organisation d'une formation à la gestion des risques et la création d'un Groupe de travail sur la gestion des risques ; une formation à la fouille des véhicules ; et la création d'une base de données sur les saisies dans quatre pays. Cette base de données constituera un outil essentiel pour évaluer les progrès accomplis au titre de l'Objectif 2 et devrait être étendue à d'autres pays à l'avenir.

**L'Objectif 3** vise à renforcer les capacités des services chargés de l'application de la loi à lutter contre le trafic, la détention et l'utilisation illicites d'armes à feu et de munitions en améliorant les infrastructures nationales, en perfectionnant les méthodes d'enquête et en favorisant une coopération efficace en matière pénale tant entre les services de détection et de répression que les services judiciaires. Il met également l'accent sur la facilitation de la collaboration internationale au moyen de protocoles d'accord entre les services chargés de l'application de la loi, le renforcement des capacités des États à détecter les mouvements d'armes à feu et la réalisation d'évaluations des risques afin de lutter efficacement contre le trafic.

# 3. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Les progrès réalisés au titre de cet Objectif ont été en partie rendus possibles par la mise en place d'un mécanisme régional de partage de renseignements — l'Unité de renseignement sur les armes à feu utilisées pour commettre des crimes (CGIU)[4] — qui permet d'identifier les sources et les schémas des armes à feu utilisées pour commettre des crimes, de soutenir les enquêtes régionales, de renforcer les capacités nationales et celles des forces de l'ordre à lutter contre la violence par arme à feu et de favoriser une analyse et une réponse coordonnées ; par l'organisation de formations techniques sur le traçage des armes à feu, contribuant ainsi au renforcement des capacités régionales en matière de traçage et d'enquêtes médico-légales ; et par l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données grâce à des recherches approfondies et à la mise au point d'outils régionaux permettant de surveiller les munitions illicites et d'évaluer les conséquences de la violence par arme à feu sur la santé publique. Au niveau des États, des progrès ont été observés, certains ayant augmenté leurs taux de saisies et de traçages réussis par le biais du système iARMS.

**L'Objectif 4** vise à réduire systématiquement les risques de détournement des armes à feu et des munitions en garantissant un stockage sécurisé, en respectant les pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale[5] et en améliorant les systèmes d'enregistrement et de traçage afin d'endiguer la circulation des armes à feu illicites.

De nombreux États ont déclaré avoir bénéficié d'un soutien au titre de cet objectif, qui les a aidés à moderniser leurs infrastructures, à restaurer les numéros de série des armes à feu, à détruire les stocks excédentaires et à renforcer leurs capacités globales. **Parmi les principales réalisations opérationnelles, on peut citer la restauration des numéros de série, la destruction des stocks excédentaires d'armes à feu, la réduction du retard dans le traitement des affaires liées aux armes à feu et à la balistique, et l'utilisation accrue du système e-Trace.** L'engagement des États en faveur de la sécurité physique et de la gestion des stocks a également été réaffirmé. Dans l'ensemble, ces efforts contribuent à une manipulation plus sûre et mieux contrôlée des armes à feu et des munitions, contribuant de ce fait à prévenir leur circulation illicite. Par exemple, avec le soutien des partenaires de mise en œuvre, des armes illicites et des munitions excédentaires ont été détruites dans la région, soit plus de 3 000 000 de cartouches à ce jour, ce qui a permis de réduire davantage les risques liés à la mauvaise gestion des stocks, aux explosions accidentelles et aux détournements.

## Impact et perception de l'impact

Bien qu'il soit encore difficile d'en mesurer l'impact avec précision en raison de l'absence de données empiriques exhaustives, **il existe des preuves tangibles, tant anecdotiques qu'observées, qui soulignent l'impact positif de la Feuille de route depuis son lancement. À l'échelle nationale, la Feuille de route a favorisé des avancées notables en améliorant la coordination interinstitutionnelle, en renforçant les capacités et les connaissances et en accroissant la confiance parmi les principales parties prenantes.** Ces avancées ont permis de mener des actions plus efficaces et plus cohérentes pour contrer la prolifération des armes à feu. En outre, la Feuille de route contribue au renforcement de l'engagement des donateurs et à une meilleure coordination interinstitutionnelle, jetant ainsi les bases d'une collaboration encore plus étroite et d'un impact encore plus important à l'avenir.

Les États participants évoquent avec conviction l'impact transformateur de la Feuille de route dans leurs pays respectifs. Par exemple, **on constate une prise de conscience croissante et une meilleure compréhension du lien essentiel entre développement et sécurité. De plus, les États indiquent que la Feuille de route a contribué au renforcement des capacités nationales, favorisant de ce fait l'acquisition d'un nouveau niveau de sophistication et de confiance dans la lutte contre les problèmes liés aux armes à feu – des capacités qui n'existaient pas auparavant.**

En outre, les États développent leur expertise interne, ce qui leur permet de pérenniser les progrès réalisés à l'échelle nationale et d'apporter leur appui à d'autres pays de la région. Cette volonté de développer et de conserver les connaissances et l'expertise locales est largement considérée comme une avancée majeure dans la réduction de la dépendance à l'égard de l'expertise externe.

[4] https://www.caricomimpacs.org/about/cgiu
[5] Recueil de modules sur le contrôle des armes légères (MOSAIC) et les Directives techniques internationales sur les munitions (IATG) du Programme SaferGuard des Nations Unies

# 3. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Dans de nombreux pays, les cadres normatifs ont été considérablement renforcés grâce à l'élaboration de lois, de politiques et de procédures opérationnelles standardisées ciblées. Ces avancées ont jeté les bases du développement de capacités nationales durables, permettant aux États non seulement de relever les défis nationaux, mais aussi d'apporter leur appui à leurs homologues régionaux. Cette culture croissante de collaboration entre pairs et d'autonomie régionale illustre une évolution encourageante vers le partage des compétences. Toutefois, il importe de noter que, dans l'ensemble, il faudra encore du temps avant que la région ne connaisse une réduction significative du trafic d'armes à feu et de la violence armée.

Dans plusieurs États, les parties prenantes constatent des résultats positifs à mesure qu'elles acquièrent une meilleure compréhension des enjeux liés au trafic d'armes à feu et qu'elles renforcent la coopération régionale et internationale. Grâce aux formations et aux équipements fournis dans le cadre de diverses initiatives, les autorités frontalières de certains États sont désormais en mesure d'identifier efficacement les armes à feu et leurs composants à l'aide de scanners. Des procédures ont été instaurées et des groupes de travail conjoints ont été créés et réunissent les services d'enquête criminelle, les laboratoires de criminalistique et de police scientifique, ainsi que les services de douane, renforçant par là même leur capacité à lutter contre les armes à feu illicites.

D'autres rapports anecdotiques soulignent les résultats positifs et les domaines où des progrès supplémentaires sont attendus. Il s'agit notamment de l'amélioration de la coordination à l'échelle nationale, de la mise en place de bases de données numériques, ainsi que du marquage et de la destruction des armes à feu, un processus fortement encouragé par la Feuille de route.

**À l'échelle régionale, la Feuille de route a joué un rôle déterminant dans la normalisation des approches et la promotion de la collaboration entre les États des Caraïbes, permettant de ce fait d'apporter une réponse plus coordonnée et plus efficace à la prolifération des armes à feu.** En fournissant un cadre commun, elle a facilité la coopération régionale, qui était auparavant difficile, permettant ainsi aux pays de s'engager collectivement à lutter contre le fléau des armes à feu. La conduite d'opérations conjointes a renforcé la confiance mutuelle entre les États, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de saisies signalées et un engagement plus fort en faveur de la normalisation des approches opérationnelles. Cette collaboration a amélioré la communication et l'organisation dans une région auparavant fragmentée, tandis que l'implication de la CARICOM IMPACS dans le processus a renforcé la légitimité et la crédibilité de l'initiative, permettant à cette agence de coordonner les efforts en matière de sécurité entre les États membres et favorisant un sentiment de responsabilité collective.

**À l'échelle mondiale, la Feuille de route aide les États participants à se conformer aux normes internationales** afin de lutter contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions. Parmi les principales réalisations, on peut citer le renforcement des cadres réglementaires, la réduction des flux illicites et le renforcement des capacités des services chargés de l'application de la loi. En outre, la Feuille de route favorise les synergies entre les États participants, leurs institutions et les acteurs internationaux en améliorant leur visibilité et en les exposant aux pratiques exemplaires. **Son influence s'étend au-delà des Caraïbes, puisqu'elle a inspiré la mise en place d'autres initiatives régionales, telles que la Feuille de route de l'Amérique centrale sur les armes à feu, qui intègre les enseignements tirés de l'expérience des Caraïbes.** Cette évolution souligne le rôle de la Feuille de route dans la promotion d'une approche holistique des questions liées aux armes à feu, facilitant par là même les processus de suivi et d'évaluation pour une meilleure surveillance.

## Cohérence

**Des progrès significatifs ont été réalisés dans le renforcement de la cohérence interne entre les co-dépositaires de la Feuille de route** (CARICOM IMPACS et UNLIREC) comme en témoignent les efforts accrus déployés pour coordonner les activités et mettre en place des mécanismes de coopération. En outre, des avancées ont été réalisées dans l'alignement avec les partenaires de mise en œuvre grâce à des initiatives telles que la Plateforme de coordination des partenaires, favorisant ainsi une approche plus coordonnée. Ces avancées jettent des bases solides pour une collaboration renforcée. Tirer parti de cette dynamique permettra d'intégrer davantage les rôles de tous les partenaires, de rationaliser la coordination entre les systèmes régionaux et internationaux et de promouvoir une véritable approche multi-agences. Avec un engagement soutenu et une collaboration continue, il est tout à fait possible de mettre en œuvre la Feuille de route de manière plus unifiée et cohérente, ce qui permettra d'avoir un impact régional encore plus important.

# 3. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

## Efficience

**La mise en œuvre de la Feuille de route a connu quelques retards, lesquels offrent des opportunités pour son renforcement et son perfectionnement.** Les retards dans la présentation des rapports d'avancement ont été en partie attribués à la complexité du Cadre de suivi et d'évaluation (S&E) conçu pour mesurer les progrès accomplis, ce qui souligne la nécessité de développer une culture plus solide en matière de suivi et d'évaluation dans la région. En outre, selon les États participants, les faibles capacités et la nature complexe du cadre ont posé des difficultés à certains États dans l'élaboration de leurs plans d'action nationaux et de leurs évaluations de base. Néanmoins, les efforts déployés ont déjà donné lieu à des avancées positives, notamment des échanges d'informations et la publication de rapports qualitatifs lors de la réunion annuelle des États, ainsi que le lancement en juin 2024 d'un bulletin d'information semestriel. Avec un engagement soutenu et le renforcement des capacités, ces premiers résultats jettent des bases solides pour une communication plus efficace des rapports et la pérennisation des progrès à l'avenir.

Il est difficile d'évaluer l'efficience de la Feuille de route du point de vue des ressources, en raison du manque de données financières. Néanmoins, les projets individuels soutenant la mise en œuvre de la Feuille de route ont été réalisés dans les délais impartis et, d'après des témoignages, ils ont été réalisés de manière efficace. Les donateurs se déclarent généralement satisfaits du rapport qualité-prix des résultats obtenus dans le cadre de la Feuille de route. Il existe des possibilités d'introduire des mécanismes de financement commun et/ou de petites subventions pour les activités menées par les États dans le cadre de la Feuille de route, ce qui pourrait renforcer davantage l'efficacité. Bien que des efforts aient été déployés pour améliorer la communication et la visibilité de la Feuille de route, davantage d'efforts doivent être fournis pour mieux faire connaître la Feuille de route ainsi que les États des Caraïbes dans les forums internationaux.

## Durabilité

Bien que certains éléments et preuves attestent de la durabilité de résultats individuels obtenus à ce jour dans le cadre de la Feuille de route, on n'a accordé **que peu d'attention à la durabilité à long terme de la mise en œuvre de la Feuille de route,** en particulier en ce qui concerne l'obtention d'une volonté politique soutenue et de ressources financières. L'appropriation nationale du point de vue opérationnel est jugée forte, toutefois elle ne se traduit pas toujours par un niveau élevé d'appropriation et d'adhésion sur le plan politique. La sensibilisation, au-delà du niveau opérationnel, est jugée faible et la Feuille de route ne comporte pas de plan de durabilité ni de stratégie de sortie. Les risques liés à la durabilité incluent des risques financiers, politiques et ceux liés aux capacités. À l'avenir, il sera possible d'accorder davantage d'importance au renforcement de la durabilité des progrès réalisés dans le cadre de la Feuille de route.

En ce qui concerne la durabilité des résultats obtenus à ce jour, la région dispose désormais de quatre formateurs accrédités issus des services douaniers, capables de dispenser, de manière autonome, des formations liées aux douanes à l'échelle régionale et nationale dans l'ensemble de la région. La Feuille de route a permis à la CARICOM IMPACS de fournir ce type de formation sans recourir à une expertise externe. Les États ayant bénéficié d'une formation sur la restauration des numéros de série sont désormais en mesure de dispenser eux-mêmes ladite formation et de former des agents d'autres États sur la base des connaissances et compétences nouvellement acquises.

D'autres éléments attestant de la durabilité et de la continuité des résultats comprennent le renforcement des cadres législatifs et réglementaires, dont les avantages devraient s'inscrire dans la durée, ainsi que l'amélioration des connaissances, des compétences, de la confiance, des infrastructures et des équipements.

# 3. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

## Questions transversales

**Les questions transversales relatives à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'inclusion des jeunes n'ont pas été érigées au rang de priorités dans la Feuille de route** ni à l'échelle régionale. Bien que le cadre de suivi et d'évaluation fasse état de manière limitée des jeunes et des groupes vulnérables, l'engagement et l'inclusion des organisations de la société civile dans les différents processus décrits dans la Feuille de route restent insuffisants. Néanmoins, certains partenaires de mise en œuvre ont déployé des efforts pour recueillir des données relatives à ces questions transversales afin d'éclairer les processus politiques et décisionnels dans le cadre de la Feuille de route. En outre, tout porte à croire que les questions transversales revêtent une importance croissante dans certains États de la région.

En raison de l'accent qu'elle met sur la sécurité, **la Feuille de route ne traite pas suffisamment des questions transversales autres que celles liées aux actions complémentaires qui soutiennent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'ODD 16 (Cible 16.4), lesquelles figurent en annexe du corps principal de la Feuille de route.** Des efforts ont certes été déployés pour intégrer les questions transversales dans le cadre de suivi et d'évaluation de la Feuille de route, toutefois seuls deux indicateurs clés de performance font référence aux questions de genre et/ou de jeunesse. Ces deux indicateurs clés de performance (ICP) relèvent de l'Objectif 1 (le nombre d'évaluations des risques réalisées concernant l'impact des transferts d'armes à feu et de munitions sur les jeunes et les femmes ; et le nombre de législations nationales sur les armes à feu intégrant des considérations liées au genre et/ou à la jeunesse). En outre, un indicateur relevant de l'Objectif 3 est ventilé par sexe (le nombre d'hommes et de femmes poursuivis pour usage illicite d'armes à feu). La répartition par sexe est également appliquée aux participants des programmes de formation. Il convient de noter que les questions transversales ne constituent pas une priorité pour le principal donateur qui soutient la Feuille de route. Par conséquent, les données ou informations disponibles sur la manière dont ces questions transversales sont abordées demeurent limitées, bien que certains indicateurs montrent une prise de conscience croissante.

De plus, **il n'existe aucune plateforme établie pour faciliter le dialogue entre les gouvernements et les organisations de la société civile dans la région.** Cette situation représente une occasion manquée de tirer parti des connaissances et de l'expérience dont disposent les organisations de la société civile sur la prolifération illicite des armes à feu, en particulier en ce qui concerne les causes profondes de cette prolifération et la criminalité qui y est associée.

# 4. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations présentées ci-après visent à tirer parti des résultats obtenus à ce jour, à relever les défis persistants et à garantir que les États participants restent sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de la Feuille de route à l'horizon 2030.

## RECOMMANDATION N° 1 :

**Porter l'engagement politique au plus haut niveau et intégrer les initiatives de réduction des armes à feu dans les cadres nationaux, régionaux et mondiaux afin de garantir leur pertinence et leur effet catalyseur**

Pour faire avancer efficacement la Feuille de route et en concrétiser les objectifs, il est essentiel d'intensifier la sensibilisation et de mobiliser les acteurs politiques au plus haut niveau. Les chefs de gouvernement ont toujours reconnu que les armes à feu illicites alimentent la criminalité et la violence (par exemple, la déclaration « War on Guns » de 2023 et la Déclaration de Montego Bay de juillet 2025 adoptée lors de la 49 e Réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)).[6] Cependant, ces déclarations font rarement référence de manière explicite à la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu. La mention explicite de cette Feuille de route renforcera l'appropriation et favorisera une meilleure harmonisation.

**Les efforts de mobilisation devraient se concentrer sur l'intégration de la Feuille de route dans les cadres normatifs et stratégiques nationaux et régionaux, notamment les stratégies nationales de sécurité, les cadres régionaux de sécurité et les initiatives de coopération des Nations Unies.**

Un meilleur alignement entre les activités opérationnelles et les processus politiques de haut niveau facilitera une coordination plus efficace et garantira un engagement à long terme. La création d'une dynamique grâce à l'assistance technique et au plaidoyer politique (en mobilisant les représentants diplomatiques des États membres de la CARICOM, les Coordonnateurs résidents des Nations Unies et en intégrant ces efforts dans les initiatives et les cadres de coopération des Nations Unies) permettra d'améliorer la visibilité de la Feuille de route et de renforcer l'engagement en sa faveur.

Veiller à ce que les objectifs de la Feuille de route soient explicitement intégrés dans ces cadres renforcera son importance stratégique, permettant ainsi aux représentants diplomatiques des États membres de la CARICOM, aux Coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux membres du corps diplomatique de plaider en faveur de la Feuille de route au plus haut niveau politique.

En outre, une meilleure coordination avec des processus politiques transversaux — tels que les programmes « Femmes, paix et sécurité » (genre), « Jeunesse, paix et sécurité » (alternatives à la culture des gangs) et « Climat, paix et sécurité » — peut favoriser des solutions plus catalytiques et intégrées. La mise à profit de ces synergies permettra d'avoir plus d'impact et de promouvoir des solutions plus holistiques grâce à l'intégration de stratégies de prévention et de réduction visant à lutter contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans la région.

À l'échelle régionale, la Feuille de route doit être alignée sur la nouvelle Stratégie en matière de criminalité et de sécurité de la CARICOM, qui est en cours de révision. Par l'intermédiaire de l'IMPACS, le soutien politique et opérationnel doit se poursuivre par le biais du Cadre de gestion de la CARICOM pour la criminalité, la sécurité et l'application de la loi (CONSLE). Les Comités permanents des chefs des services chargés de l'application de la loi et de la sécurité et les points focaux nationaux devraient être régulièrement informés. En outre, le soutien à la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu doit être très visible lors des consultations nationales afin de garantir que les questions liées aux armes à feu reçoivent l'attention qu'elles méritent.

Les pays doivent percevoir clairement l'intérêt et les avantages liés à leur participation au processus de la Feuille de route, notamment la manière dont leur engagement peut rationaliser les opérations, améliorer la sécurité et produire des résultats tangibles. Il est essentiel de démontrer en quoi leur participation rendra leurs efforts plus efficaces et plus percutants. Cela nécessitera des activités supplémentaires de plaidoyer et de sensibilisation.

[6] Veuillez consulter la dernière Déclaration de Montego Bay :
https://caricom.org/montego-bay-declaration-transnational-organised-crime-and-gangs-6-8-july-2025-jamaica/

# 4. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

L'appui fourni aux pays concernés par la Feuille de route doit également favoriser leur participation active aux réunions et forums internationaux sur le contrôle des ALPC, permettant de ce fait de mieux faire connaître les États des Caraïbes engagés dans ce processus.

Faciliter l'échange de connaissances en invitant les États membres de la CARICOM et la République dominicaine à partager leurs expériences avec des régions telles que les Balkans occidentaux, l'Amérique centrale, les pays andins, l'Afrique et l'ASEAN favorisera l'apprentissage mutuel à l'échelle régionale et mondiale. Cela permettra également de renforcer la visibilité de ces États, constituant ainsi une incitation supplémentaire à participer à la mise en œuvre de la Feuille de route.

## RECOMMANDATION N° 2 :

**Tirer parti de la dynamique actuelle pour renforcer la coopération régionale et les efforts transfrontaliers**

Afin de lutter efficacement contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions, ainsi que les défis connexes, il est essentiel de s'appuyer sur la dynamique en place en renforçant la coopération entre les États dans le cadre du processus de la Feuille de route et dans l'ensemble de la région. **La Feuille de route doit servir d'outil opérationnel essentiel et de pont facilitant des actions plus efficaces et mieux coordonnées de part et d'autre des frontières, en reconnaissant que les enjeux liés aux armes à feu sont intrinsèquement transrégionaux.** Le renforcement du partage des connaissances et des expériences entre les pays permettra de consolider les capacités collectives et d'améliorer les mécanismes d'intervention. Il convient de mettre l'accent en priorité sur le développement et l'expansion des dispositifs régionaux de partage de renseignements ainsi que leurs capacités, tels que le CGIU, qui sont essentiels étant donné les risques accrus liés à la prolifération des armes à feu. La mise en place de plateformes solides d'échange d'informations en temps réel permettra d'améliorer les systèmes d'alerte précoce, les efforts en matière d'interception et la coordination opérationnelle. En favorisant une plus grande collaboration régionale et en tirant parti des expériences partagées, les États peuvent mettre en œuvre des mesures plus cohérentes et plus efficaces pour endiguer la prolifération des armes à feu et renforcer la sécurité régionale.

Une attention particulière doit être accordée aux États qui accusent le plus de retard. Les co-dépositaires sont encouragés à identifier et à mobiliser des champions régionaux, c'est-à-dire des États qui ont la capacité et l'influence nécessaires pour encadrer et soutenir les autres dans le cadre du processus de la Feuille de route.

Moreover, promoting the exchange of ideas and best practices (i.e. cross-pollination) between the Caribbean Firearms Roadmap and the Central American Firearms Roadmap can yield valuable lessons learned and foster a meaningful experience-sharing process.

De plus, la promotion de l'échange d'idées et de bonnes pratiques (c'est-à-dire l'enrichissement mutuel) entre la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu et la Feuille de route de l'Amérique centrale sur les armes à feu peut permettre de tirer des enseignements précieux et favoriser un véritable partage d'expériences.

## RECOMMANDATION N° 3 :

**Introduire un Addendum sur la prévention dans la Feuille de route afin de favoriser une approche holistique de la lutte contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions**

Afin de lutter efficacement contre le défi complexe et multidimensionnel que constitue la prolifération illicite des armes à feu et des munitions, il est essentiel d'élargir la portée de la Feuille de route en élaborant un Addendum sur la prévention. Cette démarche permettra aux États d'adopter une stratégie plus globale et préventive, qui ne se limite pas uniquement à l'application de la loi et à l'interdiction, mais qui s'attaque également aux causes profondes et aux facteurs de risque. L'Addendum sur la prévention devrait inclure des initiatives axées sur l'engagement communautaire, la sensibilisation, l'intervention précoce ainsi que le renforcement de la résilience sociale. En intégrant des actions de prévention ciblées (telles que des programmes éducatifs, des initiatives en

# 4. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

faveur de la jeunesse, des plans de renforcement de la résilience communautaire et des stratégies de réduction de la violence armée) les États peuvent rompre le cycle de la violence liée aux armes à feu avant qu'elle ne s'intensifie.

Il est possible d'intégrer le contrôle des armes à feu dans l'élaboration de stratégies nationales de prévention de la violence dans toute la région grâce à des programmes d'engagement des jeunes, à la planification de la résilience communautaire, aux programmes scolaires et à la collaboration avec les organisations confessionnelles. La prise en compte des données relatives aux facteurs de la demande, tels que le chômage des jeunes, les inégalités, les normes de genre et les traumatismes, permettra à la Feuille de route d'intégrer et de traiter simultanément les questions de sécurisation et de prévention.

Cette approche holistique favorisera la collaboration entre divers secteurs et niveaux de gouvernement, en encourageant les partenariats multisectoriels avec la société civile, les établissements d'enseignement et d'autres parties prenantes concernées. Cela inclut le secteur de la santé publique, conformément à l'engagement pris par les Chefs de gouvernement de la CARICOM d'adopter une approche de santé publique face à la criminalité et à la violence.[7] Il est important que l'Addendum soit élaboré par le biais d'un processus inclusif, impliquant activement les organisations de la société civile, les représentants et acteurs communautaires. En outre, il est recommandé de partager les enseignements tirés de la Feuille de route de l'Amérique centrale, qui comprend déjà un volet prévention. Cela facilitera l'intégration, dans la Feuille de route, d'évaluations des risques fondées sur des données probantes et d'interventions au niveau communautaire, favorisant par là même une approche proactive face aux menaces liées aux armes à feu. De plus, l'introduction d'un Addendum sur la prévention s'inscrit dans l'objectif plus large d'instauration de communautés plus sûres et de réduction de la demande d'armes à feu illicites, ce qui vient compléter les mesures répressives et garantir la durabilité des progrès accomplis.

L'inclusion d'un Addendum sur la prévention à la Feuille de route offrira aux États un cadre concis leur permettant de s'attaquer aux causes profondes de la violence liée aux armes à feu, contribuant ainsi à la paix, à la sécurité et à la stabilité sociale à long terme. Cet ajout permettra aux États d'adopter une stratégie plus globale, préventive et durable, allant au-delà des seules mesures de détection et de répression afin de s'attaquer aux facteurs sociaux, économiques et communautaires qui alimentent la prolifération illicite des armes à feu. L'introduction d'un Addendum sur la prévention favorisera une approche plus équilibrée et plus résiliente et accordera la priorité aux mesures en amont visant à réduire la demande d'armes à feu ainsi que leur acceptation sociale et celle de la violence. L'intégration de stratégies de prévention dans la Feuille de route au moyen d'un Addendum dédié dotera les États des outils nécessaires et d'un cadre complet pour s'attaquer aux causes profondes de la violence liée aux armes à feu, garantissant de ce fait une paix et une sécurité durables.

## RECOMMANDATION N° 4 :

**Renforcer la mise en œuvre efficace et efficiente de la Feuille de route afin de maximiser les résultats et l'impact grâce à un cadre de suivi et d'évaluation rationalisé.**

Afin de réaliser des progrès significatifs et d'obtenir des résultats mesurables, la mise en œuvre de la Feuille de route doit être renforcée par un suivi constant, l'amélioration des mécanismes de présentation de rapports et le perfectionnement stratégique des processus de suivi et d'évaluation. Les États participants doivent fournir des rapports réguliers et transparents sur l'état d'avancement de leurs opérations. Ces rapports doivent mettre l'accent sur les progrès réalisés plutôt que sur la recherche de la perfection, en reconnaissant que les changements substantiels se produisent progressivement et que les avancées graduelles constituent des étapes vers le succès à long terme.

À cette fin, **les États devront élaborer et adopter leurs plans d'action nationaux (PAN) et leurs évaluations de base (EB). Pour y parvenir, il est nécessaire d'affiner et de rationaliser le cadre global de suivi et d'évaluation de la Feuille de route ;** cela implique notamment de réduire le nombre d'indicateurs clés de performance (ICP) et de sous-indicateurs clés de performance (SICP) ainsi que d'intégrer à la fois des indicateurs de processus et des indicateurs de performance. La simplification et la rationalisation du cadre de suivi et d'évaluation (en éliminant les indicateurs redondants, en affinant les indicateurs du point de vue des processus, en supprimant

[7] Voir https://caricom.org/declaration-by-heads-of-government-on-crime-and-violence-as-a-public-health-issue/

# 4. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

les indicateurs qui se répètent et en clarifiant leur formulation) faciliteront l'établissement de rapports plus clairs et plus directs par les États sur les progrès réalisés dans le cadre de la Feuille de route.

**Il est également recommandé aux États d'élaborer des plans de travail détaillés pour mettre en œuvre leurs PAN.** Ces plans devraient être spécifiques à chaque activité et inclure des informations sur les activités proposées, les parties responsables et celles qui apportent leur soutien, les ressources nécessaires, les calendriers et autres détails pertinents, le tout associé au module PAN de la plateforme. Cette approche permettra de concentrer les efforts sur les domaines prioritaires nécessitant un soutien et de définir les démarches nécessaires pour y parvenir.

Pour renforcer l'importance des mécanismes de présentation de rapports efficaces, il faudra mener des efforts de sensibilisation visant à améliorer l'engagement et la reddition de comptes. Dans ce contexte, les co-dépositaires doivent continuer à appuyer les États dans l'élaboration et l'adoption de leurs plans d'action nationaux et de leurs plans de travail, ainsi que de leurs évaluations de base, et dans la présentation de rapports annuels sur les progrès accomplis. L'organisation de sessions de formation en ligne pour tous les points focaux et la fourniture d'un appui continu au renforcement des capacités permettront d'améliorer la compréhension et de maintenir la dynamique enclenchée.

Dans le cadre de ce processus, les États doivent être encouragés à désigner deux Points focaux opérationnels et deux Points focaux chargés du suivi et de l'évaluation afin de garantir une couverture complète et une responsabilité partagée. En outre, la désignation de sous-points focaux chargés du suivi et de l'évaluation au sein des institutions participantes, sur le modèle d'exemples réussis tels que le Centre régional d'échange d'informations pour l'Europe du Sud-Est sur le contrôle des armes légères et de petit calibre (SEESAC), peut améliorer l'efficacité de l'analyse, de la communication et de l'utilisation des données, réduisant ainsi les retards, les difficultés et les frustrations auxquels sont confrontés les points focaux chargés du suivi et de l'évaluation dans la collecte de données pertinentes. Enfin, les États participants peuvent tirer parti des bonnes pratiques d'autres régions en matière d'élaboration de plans d'action nationaux afin de renforcer leurs propres approches.[8]

## RECOMMANDATION N° 5 :

**Renforcer la coordination, la gouvernance et la transparence afin d'optimiser les résultats**

La réforme des mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre de la Feuille de route est essentielle afin d'étendre l'accès à l'information et aux processus décisionnels, renforcer la participation et favoriser la reddition de comptes. **Encouraging joint activities and ensuring transparency among implementing partners, donors, co-custodians and governments will build trust, reinforce accountability and strengthen the overall coordination architecture.**

Dans ce contexte, il est recommandé aux États d'organiser régulièrement des réunions interinstitutionnelles qui rassemblent les principales parties prenantes, notamment les partenaires de mise en œuvre, les bailleurs de fonds, les co-dépositaires et les représentants des gouvernements, à l'échelle nationale. Ces réunions constitueraient l'occasion d'élaborer et d'examiner les PAN, de discuter de leur mise en œuvre dans les États où ils ont déjà été adoptés, d'aborder la question de l'affectation des fonds et d'organiser la répartition des responsabilités. De telles mesures permettront d'améliorer la coordination, d'éviter les chevauchements et d'identifier les lacunes critiques afin de garantir que les ressources financières soient orientées vers les domaines hautement prioritaires. Cet alignement stratégique est particulièrement essentiel compte tenu des contraintes financières existantes, car il permet aux partenaires de mise en œuvre et aux co-dépositaires de travailler de manière plus efficace et efficiente.

L'intégration du Catalogue d'assistance aux plateformes de suivi et de présentation des rapports permettra de rationaliser le partage des données et l'allocation des ressources, aidant ainsi les pays à mieux coordonner leurs

[8] Voir par exemple le guide pratique de SAS, disponible à l'adresse suivante : https://www.smallarmssurvey.org/resources?combine=&sort_by=field_date_value&type=16&theme=All&region=All&language=All

# 4. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

besoins dans le cadre des PAN, à aligner ces besoins sur les ressources disponibles et à maintenir un dialogue continu avec les donateurs. En donnant aux États participants accès à la Plateforme des partenaires, ceux-ci pourront également consulter la liste des appuis en cours ainsi que les aides prévues et demander de l'assistance si nécessaire. En outre, des efforts devront être déployés pour mieux faire connaître le Catalogue auprès des donateurs et des États. Enfin, la reconnaissance systématique des contributions de tous les partenaires de mise en œuvre, à travers des bulletins d'information, des rapports et des tableaux de bord sur la mise en œuvre, favorisera la transparence, l'inclusion et l'appropriation collective des objectifs de la Feuille de route.

### RECOMMANDATION N° 6 :

**Établir une stratégie globale de durabilité reposant sur des sources de financement diversifiées et stables, un renforcement de l'appropriation nationale, ainsi qu'une stratégie de durabilité et un plan de retrait clairs, en vue de garantir l'impact à long terme de la Feuille de route**

Afin de garantir l'efficacité à long terme, l'impact durable et les résultats jusqu'en 2030, **la Feuille de route doit être soutenue par des sources de financement diversifiées et prévisibles, favorisant une plus grande appropriation nationale et un plan de sortie et de transfert clairement défini et assorti d'un calendrier précis.** Tout d'abord, l'obtention d'engagements financiers stables et à long terme reste une priorité essentielle ; tirer parti d'opportunités telles que la Réunion annuelle des États ou la mise en place de réunions de coordination nationales régulières (comme recommandé dans la Recommandation n° 5 ci-dessus) peut contribuer à obtenir des engagements à plus long terme au cours des cinq prochaines années, offrant de ce fait une base financière prévisible pour les efforts en cours.

Il est tout aussi important de plaider en faveur de l'intégration des priorités de la Feuille de route dans les budgets nationaux. Cette approche offrira une plus grande flexibilité, une meilleure appropriation et une plus grande résilience, tout en réduisant la dépendance vis-à-vis des financements externes et permettra d'aligner les initiatives sur les priorités de chaque pays, et en s'appuyant sur les discussions émergentes relatives au financement régional commun pour la prévention. L'IMPACS doit jouer un rôle essentiel dans la coordination des interventions internationales dans la région, compte tenu de sa position à la fois de co-dépositaire et d'acteur principal disposant de la vue d'ensemble la plus complète des initiatives et des besoins portés par la CARICOM et les États membres.

Les progrès en matière de partage des coûts et d'appui national doivent être accélérés. Les États doivent s'approprier davantage les résultats de la Feuille de route en contribuant activement à son cofinancement et en engageant des ressources, afin d'assumer pleinement la responsabilité de la réalisation des résultats à l'avenir. Ce processus pourrait débuter par l'obtention d'engagements des États en faveur de la mise en œuvre de la PSSM, un domaine auquel la plupart des États sont susceptibles d'allouer des ressources. Cela leur permettrait d'assurer la sécurité, la gestion et la destruction des stocks d'armes à feu bien au-delà de la durée de l'assistance extérieure. En définitive, toutes les initiatives et tous les résultats doivent être entièrement transférés aux États participants. Le renforcement de ce sentiment d'appropriation est essentiel pour assurer un changement durable et ancrer les efforts dans les cadres nationaux de sécurité et de gouvernance. Les gouvernements doivent être encouragés à fournir les ressources de manière proactive et à conduire la mise en œuvre de la Feuille de route, afin de promouvoir le sens de la responsabilité partagée et un engagement collectif en faveur de sa réussite à long terme.

Pour répondre à des besoins et à des défis spécifiques, la création de fonds dédiés pour une assistance ciblée et sur mesure, fondée sur des modèles à succès tels que le SEESAC, peut offrir un appui flexible aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions adaptées à leur contexte. Les résultats obtenus d'initiatives telles que le SEESAC montrent qu'un tel fonds pourrait favoriser une approche plus réactive, en donnant aux pays les moyens de mieux répondre aux situations particulières auxquelles ils sont confrontés. Un fonds de petite envergure pourrait être créé pour permettre aux États de soumettre des propositions de petits projets afin de bénéficier d'une assistance pour mener des activités spécifiques. Ce mécanisme contribuerait également au renforcement des capacités des parties prenantes en matière de gestion axée sur les résultats, de rédaction de propositions, de suivi et d'évaluation, ainsi que de gestion financière, entre autres.

# 4. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Enfin, il est également recommandé que les co-dépositaires soutiennent l'élaboration d'une stratégie globale de durabilité, qui devrait inclure un plan de sortie clairement défini. Cette stratégie sera essentielle pour orienter les efforts durant la période de mise en œuvre restante jusqu'en 2030. Elle devra prévoir des jalons permettant le transfert progressif des responsabilités des co-dépositaires et des partenaires de mise en œuvre vers les institutions nationales, afin de garantir la pérennité des progrès même à mesure que l'appui extérieur diminue. En outre, elle devra définir les modalités d'intégration des priorités de la Feuille de route dans des programmes élargis de sécurité et de développement, afin d'ancrer durablement ces initiatives dans des politiques et structures nationales.

# 5. ENSEIGNEMENTS TIRÉS POUR ORIENTER LA MISE EN ŒUVRE FUTURE

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de la mise en œuvre de la Feuille de route depuis son lancement jusqu'à ce jour. Ces enseignements ont un double objectif : premièrement, guider la phase restante de la mise en œuvre de la Feuille de route jusqu'en octobre 2030 ; et deuxièmement, orienter des processus similaires dans d'autres régions.

## ENSEIGNEMENT N° 1 : CONÇU PAR LES ÉTATS ET POUR LES ÉTATS

Les initiatives efficaces sont plus fructueuses lorsqu'elles sont élaborées par les États eux-mêmes, ce qui garantit leur pertinence et favorise un sentiment d'appropriation. La participation des États au processus de conception permet d'aboutir à des solutions plus durables et mieux adaptées aux contextes nationaux spécifiques. La Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu a été conçue par les États et pour les États, illustrant de ce fait une approche fondée sur des pratiques exemplaires qui peut être reproduite dans des initiatives similaires.

## ENSEIGNEMENT N° 2 : L'ABSENCE D'UN FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE FAVORISE LA DURABILITÉ

Bien que la création d'un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs puisse, dans certains contextes, améliorer l'efficacité et la coordination, elle peut également conduire à une dépendance excessive des États vis-à-vis des donateurs. En choisissant dès le départ de ne pas créer de fonds d'affectation spéciale, les États signataires de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu ont favorisé une plus grande autonomie, augmentant ainsi les possibilités de durabilité et garantissant une adhésion plus forte des parties prenantes.

## ENSEIGNEMENT N° 3 : LA COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLE STIMULE LES PROGRÈS ET PERMET D'ÉVITER LE TRAVAIL EN VASE CLOS

L'établissement de solides collaborations interinstitutionnelles à l'échelle nationale s'est avéré particulièrement efficace. Ces partenariats facilitent le partage des données, des informations et des ressources, harmonisent les efforts entre les différents secteurs et renforcent les capacités nationales. Ils contribuent également à des progrès plus efficaces. Une approche interconnectée, impliquant plusieurs secteurs gouvernementaux et parties prenantes, améliore les résultats de la Feuille de route, garantit sa durabilité et augmente son potentiel de transformation. La participation multisectorielle permet d'apporter une réponse plus complète et mieux coordonnée aux problématiques liées aux armes à feu.

## ENSEIGNEMENT N° 4 : IMPORTANCE D'UNE COMMUNICATION, D'UNE COORDINATION ET D'UNE COOPÉRATION CONSTANTES

Une communication et une coordination régulières à tous les niveaux (interne, interétatique, régional et international) sont essentielles pour assurer la cohérence, éviter les doublons et favoriser une progression synchronisée. Bien que cette démarche exige un engagement constant de la part des États participants et des co-dépositaires, elle est indispensable pour réaliser des progrès. La mise en place de canaux de communication et de coordination durables est essentielle pour élaborer des solutions holistiques et efficaces. Cet effort nécessite des ressources, qui sont parfois sous-estimées, car la priorité est souvent accordée aux activités plutôt qu'aux processus qui les rendent possibles.

## ENSEIGNEMENT N° 5 : INTÉGRER DES STRATÉGIES DE PRÉVENTION AFIN DE GARANTIR UNE APPROCHE HOLISTIQUE

L'intégration de mesures préventives dans les Feuilles de route ou autres cadres stratégiques favorise une approche proactive qui s'attaque aux causes profondes, maximisant ainsi l'efficacité globale des efforts visant à garantir la sécurité à long terme et à lutter contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions. Cet enseignement important, initialement omis faute d'avoir intégré des stratégies de prévention dans la Feuille de route, a depuis été adopté par d'autres régions, telles que l'Amérique centrale, où la Feuille de route sur les armes à feu s'articule désormais autour d'un pilier dédié à la prévention.

# 5. ENSEIGNEMENTS TIRÉS POUR ORIENTER LA MISE EN ŒUVRE FUTURE

## ENSEIGNEMENT N° 6 : ASSOCIER SÉCURITÉ, ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET APPROCHES ADAPTÉES POUR UNE PRÉVENTION EFFICACE

Les efforts de prévention produisent les meilleurs résultats lorsque les mesures de sécurité et les initiatives de développement sont intégrées plutôt que mises en œuvre de manière isolée. La Feuille de route doit s'aligner sur des programmes de prévention plus larges afin de garantir une approche cohérente et globale. Il est essentiel d'instaurer et de maintenir la confiance de la communauté pour garantir le succès de toute stratégie de prévention de la violence et des armes à feu. Exclure la communauté risque de compromettre la légitimité et l'efficacité des interventions, ce qui souligne la nécessité d'une participation locale active. La prise en compte du genre et de l'âge est également cruciale ; par exemple, les hommes de moins de 35 ans sont plus enclins à normaliser la violence, ce qui nécessite des interventions ciblées et adaptées à ces groupes spécifiques.

## ENSEIGNEMENT N° 7 : COOPÉRATION RÉGIONALE ASSOCIÉE À UNE LOCALISATION À L'ÉCHELLE NATIONALE POUR UNE PRÉVENTION RENFORCÉE

Bien que la coopération régionale renforce les efforts de prévention, elle doit être complétée par une mise en œuvre adaptée au contexte national. Les cadres régionaux doivent être traduits en programmes nationaux de prévention concrets, impliquant les écoles, les communautés et les familles. La coordination de ces initiatives garantit une approche cohérente et efficace de la prévention de la violence à tous les niveaux – du niveau local au niveau régional.

## ENSEIGNEMENT N° 8 : ÉLABORATION D'UN CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PARALLÈLEMENT À LA FEUILLE DE ROUTE

La conception d'un cadre de suivi et d'évaluation parallèlement à l'élaboration de la Feuille de route aurait permis d'améliorer l'alignement et de réduire la complexité dans la mise en œuvre, ce qui aurait favorisé un suivi plus efficace des progrès réalisés. Cet enseignement a guidé l'élaboration de la Feuille de route de l'Amérique centrale sur les armes à feu et de son cadre de suivi et d'évaluation. La mise en place d'un mécanisme solide de présentation de rapports ainsi que de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale et régionale est essentielle pour suivre les progrès, évaluer les résultats et orienter la prise de décisions.

## ENSEIGNEMENT N° 9 : RECOURS À DES INDICATEURS DE PROCESSUS ET À DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE HOLISTIQUES

Le fait de privilégier des indicateurs de processus au lieu de se concentrer uniquement sur les indicateurs de performance permet de mieux comprendre l'état d'avancement de la mise en œuvre. L'élaboration d'indicateurs clés de performance (ICP) pour l'ensemble de la Feuille de route, plutôt que pour des objectifs individuels, garantit une évaluation plus cohérente. Cet enseignement a également influencé l'élaboration de la Feuille de route de l'Amérique centrale sur les armes à feu, laquelle comprend un ensemble plus restreint d'indicateurs liés au processus pour l'ensemble de la Feuille de route, tirant parti des enseignements issus des complexités observées dans la Feuille de route de manière générale.

## ENSEIGNEMENT N° 10 : ÉLABORER DES PAN OPÉRATIONNELS

La création de plans de travail complets qui précisent clairement les activités, les parties responsables et les parties prenantes, les ressources, ainsi que les échéances, favorise la transparence, la reddition de comptes et une approche structurée de la mise en œuvre. Ces plans détaillés facilitent l'opérationnalisation et la mise en œuvre pratique des plans. À ce jour, les PAN élaborés dans le cadre de la Feuille de route s'apparentent davantage à une liste de priorités nécessitant encore une opérationnalisation détaillée, en grande partie parce que les États n'ont pas encore achevé le module consacré au PAN sur la plateforme nationale. L'achèvement de ce module permettrait aux États de disposer de plans de travail opérationnels pour la mise en œuvre des PAN.

# 5. ENSEIGNEMENTS TIRÉS POUR ORIENTER LA MISE EN ŒUVRE FUTURE

## ENSEIGNEMENT N° 11 : RENFORCER LES CAPACITÉS INTERNES DANS LES ÉTATS AYANT ADOPTÉ LA FEUILLE DE ROUTE

Le développement de l'expertise et des connaissances locales au sein des États signataires de la Feuille de route favorise l'autonomie nationale et régionale, améliore la rétention des connaissances et permet aux États de se soutenir mutuellement, renforçant ainsi les capacités régionales. Cette approche contribue à pérenniser les résultats et à garantir un impact à long terme. De nombreuses institutions dans la région sont débordées et ne disposent pas de capacités suffisantes, tant en matière d'expertise technique que de ressources humaines. Il est donc essentiel de renforcer les capacités et de rationaliser les responsabilités pour garantir des progrès durables.

## ENSEIGNEMENT N° 12 : PROMOUVOIR UNE CONCEPTION INCLUSIVE ET PARTICIPATIVE AFIN D'ASSURER L'APPROPRIATION PAR TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Lors de la conception des Feuilles de route, il est important d'adopter un processus inclusif et participatif qui implique toutes les parties prenantes concernées : experts techniques, acteurs opérationnels, responsables politiques, société civile et secteur privé. Une telle approche garantit une conception plus complète et holistique, tout en suscitant un niveau d'adhésion nécessaire à la mise en œuvre réussie de la Feuille de route.

## ENSEIGNEMENT N° 13 : MANQUE DE COORDINATION DANS LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Les efforts de mobilisation des ressources sont souvent entravés lorsque les partenaires recherchent des financements de manière indépendante. L'élaboration de stratégies de financement coordonnées et la mise en place de fonds communs peuvent améliorer l'efficacité. Jusqu'à ce jour, cette approche n'a pas encore été mise en œuvre dans le cadre de la Feuille de route, puisque les partenaires de mise en œuvre se disputent les ressources, qui se font de plus en plus rares.

## ENSEIGNEMENT N° 14 : INCLUSION DES ENTITÉS RÉGIONALES POUR GARANTIR LA LÉGITIMITÉ

Il est essentiel d'impliquer les principales entités régionales, telles que la CARICOM IMPACS dans les Caraïbes, afin d'assurer une couverture complète et une harmonisation dans toute la région. IMPACS joue un rôle essentiel en tant qu'organisme de coordination qui facilite la collaboration entre les États membres, permettant ainsi de mettre en place une réponse harmonisée et cohérente face aux enjeux sécuritaires dans la région. Son implication contribue à unifier les efforts, à éviter les redondances et à optimiser les activités opérationnelles, afin d'améliorer l'efficacité globale. De plus, l'inclusion d'IMPACS renforce la légitimité de la Feuille de route à l'échelle régionale, favorisant de ce fait une plus forte adhésion et un engagement accru des États membres. Cette approche collaborative encourage la participation active des États, le partage des ressources et la mise à profit de l'expertise régionale, renforçant ainsi la capacité de la région à traiter les questions complexes liées aux armes à feu et à la sécurité. L'intégration d'IMPACS illustre à quel point l'appropriation et la coordination régionales sont essentielles au succès et à la durabilité des processus de type « Feuille de route ».

## ENSEIGNEMENT N° 15 : NÉCESSITÉ D'AGILITÉ ET DE FLEXIBILITÉ DANS LES PROCESSUS À LONG TERME DE LA FEUILLE DE ROUTE

L'expérience acquise jusqu'à présent dans le cadre de la Feuille de route a démontré qu'une approche rigide et figée de la planification stratégique à long terme – telle que le respect strict d'une feuille de route décennale axée exclusivement sur les priorités de l'Initiative pour la sécurité dans le Bassin des Caraïbes (CBSI), peut nuire à la capacité de s'adapter à l'évolution des circonstances, aux menaces émergentes et aux nouvelles opportunités. Bien qu'il soit important de maintenir une vision claire à long terme, des plans trop rigides risquent de devenir obsolètes ou inefficaces, car les paysages géopolitiques, sociaux et sécuritaires évoluent plus rapidement que prévu. Pour garantir une pertinence et une efficacité continues, il est essentiel de faire preuve d'agilité et de

# 5. ENSEIGNEMENTS TIRÉS POUR ORIENTER LA MISE EN ŒUVRE FUTURE

flexibilité dans le processus de planification. Cela implique l'adoption d'un cadre plus évolutif permettant des examens périodiques, des révisions et un réajustement des priorités en fonction des évaluations et des rétroactions continues. Une approche flexible permet de réagir rapidement à des événements imprévus, encourage l'élaboration de solutions innovantes et renforce la résilience. L'agilité favorise également un environnement dynamique dans lequel les parties prenantes peuvent rapidement adapter leurs stratégies, réaffecter leurs ressources et mettre en œuvre de nouvelles initiatives, garantissant de ce fait des progrès durables à long terme.

# 6. CONCLUSION

Les progrès globaux réalisés dans le cadre de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu témoignent d'avancées substantielles, mais soulignent également la nécessité urgente d'intensifier et de poursuivre les efforts. Un engagement continu à tous les niveaux (national, régional et mondial) est essentiel pour atteindre pleinement les objectifs de la Feuille de route et lutter efficacement contre les menaces émergentes. Les avancées à long terme en matière de sécurité dépendront d'une collaboration approfondie, d'un financement régulier et de l'intégration de la Feuille de route dans des cadres plus larges de développement et de gouvernance, contribuant ainsi à faire des Caraïbes une région plus sûre et plus résiliente.

# ANNEXE I

## Principaux critères et questions d'évaluation tels que prévus dans les termes de référence

Les termes de référence prévoyaient certaines questions d'évaluation clés pour orienter l'évaluation à mi-parcours. L'évaluateur les a analysées et regroupées en fonction des critères d'évaluation du CAD/OCDE auxquels chaque question se rapporte. Ces questions sont présentées ci-dessous. Elles ont été complétées par une série de questions supplémentaires dans la matrice d'évaluation à mi-parcours et dans les outils et instruments de collecte de données.

### Pertinence :

- Les objectifs généraux actuels sont-ils toujours pertinents et existe-t-il des domaines qui ne sont pas suffisamment couverts par la Feuille de route ?
- Y a-t-il des révisions recommandées pour la Feuille de route, y compris des recommandations visant à mettre en place des mécanismes d'adaptation permettant à la Feuille de route de répondre à l'évolution de l'environnement sécuritaire ainsi qu'aux menaces anciennes et nouvelles au-delà de 2030 ?

### Cohérence :

- Dans quelle mesure des synergies et des interactions ont-elles été créées entre les activités mises en œuvre dans le cadre de la Feuille de route et l'appui apporté aux États et à la société civile ?
- Dans quelle mesure la Feuille de route a-t-elle servi de cadre d'orientation pour les priorités et les activités programmatiques des organisations de la société civile nationales et régionales ainsi que des partenaires internationaux œuvrant dans le domaine du contrôle des armes légères et de petit calibre ?
- Les mécanismes de coordination établis dans le cadre de la Feuille de route sont-ils jugés suffisants pour garantir une coordination efficace et efficiente des efforts et des ressources ?

### Efficacité :

- Quels sont les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu au regard de ses objectifs et de ses cibles globales ? La mise en œuvre de la Feuille de route est-elle en bonne voie pour atteindre ses objectifs ?
- Quels sont les principaux défis identifiés (y compris ceux liés aux contextes mondial et régional) ainsi que les lacunes persistantes et les recommandations pour la suite des actions ?
- Quels sont les principaux enseignements tirés, les risques et les opportunités identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route ?
- Existe-t-il des aspects spécifiques de la mise en œuvre de la Feuille de route qui ont été identifiés comme de bonnes pratiques ou des enseignements, et qui sont appliqués dans d'autres régions géographiques ou domaines thématiques ?

### Efficience :

- Le soutien apporté par les co-dépositaires, les partenaires de mise en œuvre et les donateurs a-t-il été fourni en temps opportun, était-il pertinent et répondait-il aux priorités énoncées dans la mise en œuvre de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu ?
- Quels domaines ont été identifiés par l'évaluation à mi-parcours comme nécessitant un financement et/ou un soutien prioritaire, ou comme représentant de nouveaux besoins pour lesquels il n'existe aucun programme ni financement ?
- Des difficultés ont-elles été rencontrées dans la mise en œuvre du Cadre de suivi et d'évaluation, l'opérationnalisation des objectifs de la Feuille de route et le suivi des indicateurs clés de performance (ICP) à l'échelle nationale et régionale ? Dans l'affirmative, quelles recommandations pourraient être proposées pour remédier à ces difficultés ?

# ANNEXE I

## Principaux critères et questions d'évaluation tels que prévus dans les termes de référence

- Dans quelle mesure le cadre de suivi et d'évaluation a-t-il permis de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route, et quels enseignements ou recommandations les États, les co-dépositaires et les partenaires de mise en œuvre peuvent-ils appliquer afin d'améliorer ledit cadre ?
- Les mécanismes de soumission de rapports mis à la disposition des États sont-ils accessibles, pratiques, efficients et efficaces ? Quels défis les États ont-ils rencontrés dans le processus de soumission des rapports ? Existe-t-il de bonnes pratiques qu'il conviendrait de mettre en évidence ?
- L'appui fourni par les co-dépositaires pour accompagner les États dans leurs efforts de collecte de données et d'établissement de rapports est-il jugé efficace, efficient et suffisant ? Existe-t-il des lacunes à combler et/ou des recommandations que les États et les co-dépositaires pourraient mettre en œuvre afin d'améliorer ces processus ?

### Impact :

- Quel est l'impact global de la Feuille de route et comment cet impact est-il perçu ?

### Durabilité :

- Dans quelle mesure les résultats obtenus à ce jour sont-ils considérés comme durables, conformément à la vision de la Feuille de route, notamment en ce qui concerne l'acquisition des compétences, capacités et aptitudes pertinentes dans les États signataires de la Feuille de route ?
- Existe-t-il des recommandations concrètes pour maintenir l'engagement au-delà de 2030 afin d'assurer une action conjointe et durable dans la région, conformément au programme d'action de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité ainsi qu'avec les actions prioritaires de l'Initiative pour la sécurité dans le Bassin des Caraïbes, notamment pour lutter contre la possession illégale, l'usage abusif et le trafic d'armes légères et de petit calibre ?

### Questions transversales – genre et jeunesse :

Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre des activités relevant des objectifs spécifiques de la Feuille de route ?

UNLIREC

IMPACS

# FEUILLE DE ROUTE

pour l'exécution durable des mesures prioritaires des **Caraïbes** contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les **Caraïbes** à l'horizon 2030

Antigua et Barbuda

Bahamas

Barbade

Belize

Dominique

République Dominicaine

Grenada

Guyane

Haïti

Jamaïque

Montserrat

Saint-Christophe-et-Niévès

Sainte-Lucie

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Suriname

Trinité et Tobago

INTERPOL

MAG saves lives builds futures

OAS

small arms survey

UNDP Empowered lives. Resilient nations.

United Nations Office on Drugs and Crime

World Customs Organization